

Offre du module sur l'utilisation responsable de Engenia 2019

Modalités et conditions officielles de l'offre

Renseignements généraux sur l'offre :

Sous réserve des modalités, conditions et restrictions indiquées ci-dessous, BASF Canada Inc. et/ou BASF Canada (« **BASF** ») offre à chaque **bénéficiaire admissible** (tel que défini ci-dessous au paragraphe *Détails de l'offre*) un (1) anémomètre (la « **récompense** ») pour avoir participé au **module** du Centre de connaissances de BASF intitulé **Offre du module sur l'utilisation responsable de Engenia^{MD} 2019** (le « **module** ») et l'avoir réussi. Pour avoir réussi le **module**, le **bénéficiaire admissible** (défini ci-dessous) obtiendra une **récompense** évaluée à 100,00 \$ CAN (valeur au détail approximative) (l'« **offre** »).

Détails de l'offre

1. Aucun achat requis. Cette **offre** ne s'adresse qu'aux producteurs canadiens qui résident dans une (1) des régions suivantes définies par BASF (individuellement, une « **région de BASF** ») : (i) Alberta (y compris la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique); (ii) Manitoba; (iii) Ontario; (iv) Québec; ou (v) Saskatchewan; et qui : (a) sont propriétaires, opérateurs ou représentants désignés d'une **ferme** de grains ou d'oléagineuses (la « **ferme** »); (b) ont atteint l'âge légal de la majorité dans leur province de résidence; et (c) sont autorisés légalement à accepter une **récompense** promotionnelle sous forme d'articles promotionnels de BASF (individuellement, un « **bénéficiaire admissible** »; collectivement, des « **bénéficiaires admissibles** »). Les employés de BASF, de ses compagnies apparentées, compagnies associées ou affiliées, fournisseurs des prix, agences de publicité et de promotion et de toute autre entité ayant participé au développement, à la production, à l'administration ou au déploiement de l'**offre** ainsi que les personnes avec qui ils résident (qu'ils soient ou non apparentés) (collectivement, les « **parties prenantes de l'offre** ») ne peuvent s'inscrire ni participer à l'**offre**.
2. Pour se qualifier pour l'**offre**, les **bénéficiaires admissibles** doivent accepter les présentes modalités et conditions officielles et accepter d'y être légalement liés après avoir rempli le formulaire d'inscription à l'**offre**. Avant de participer à l'**offre** en ligne, les **bénéficiaires admissibles** devront accepter les modalités et conditions de l'**offre**, auront l'occasion d'accepter les modalités et conditions contenues dans le consentement sur la vie privée des producteurs de BASF (aussi appelé *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*) (LPRPDE) et dans le consentement aux messages commerciaux électroniques. Les **bénéficiaires admissibles** peuvent subséquemment et à n'importe quel moment retirer leur consentement à recevoir des communications électroniques sans compromettre leur admissibilité à cette **offre**. Pour participer à cette **offre**, les **bénéficiaires admissibles** doivent réussir le **module** en ligne qui se trouve à une des adresses URL suivantes :
 - (a) www.agsolutions.ca/applicationbonnespratiques, OU
 - (b) www.agsolutions.ca/fr, à partir d'où ils doivent se connecter au site Web sécurisé des producteurs de BASF (le « **SWSP** ») à l'aide d'un identifiant et mot de passe valides*.

* Dans le cas où un **bénéficiaire admissible** a besoin d'un identifiant ou a oublié son nom d'utilisateur et mot de passe uniques pour accéder au SWSP, il peut demander de l'aide au Service à la clientèle **AgSolutions^{MP}** au 1-877-371-BASF (2273).

Pour devenir un **bénéficiaire admissible** et obtenir une **récompense**, il est nécessaire de procéder comme suit :

- a) Compléter le formulaire d'inscription à l'**offre**;
 - b) Accepter d'être légalement lié aux présentes modalités et conditions officielles de l'**offre**, telles que présentées dans ce document;
 - c) Accepter le consentement sur la vie privée des producteurs de BASF (LPRPDE);
 - d) Compléter le **module** de l'une des méthodes indiquées au paragraphe 2 de la section *Détails de l'offre*. Réussir le **module** signifie répondre à toutes les questions présentées et répondre correctement à douze (12) questions sur quatorze (14) questions (la « **réussite** »);
 - e) Compléter le **module** au cours de la période suivante: du 2 Mai 2019 au 15 Juillet 2019 (la « **période de l'offre** »).
3. Chaque **bénéficiaire admissible** recevra une (1) **récompense** après la **réussite** du **module**. Tous les **bénéficiaires admissibles** qui méritent la **réussite** du **module** et suivent les étapes indiquées ci-dessus obtiendront une **récompense**. Les détails de la **récompense** sont présentés dans la section : *Détails de la récompense*.
 4. Limite d'une (1) **récompense** par **ferme** permise durant la **période de l'offre**. Si BASF découvrait (à l'aide de toute preuve ou autre information auxquelles BASF aurait eu accès ou que BASF aurait obtenues de quelque façon que ce soit) qu'une personne a tenté :
 - (i) d'obtenir plus d'une (1) **récompense** par **ferme**; et/ou (ii) d'utiliser plusieurs noms, plusieurs identités, plusieurs adresses postales et/ou tout système ou programme automatisés, avec macro, avec script, robotisés ou autre pour s'inscrire ou participer à l'**offre** ou pour la perturber, cette personne pourrait être disqualifiée pour l'**offre**, à la discrétion exclusive de BASF. Les **parties prenantes de l'offre** ne pourront être tenues responsables de toute information reçue en retard, perdue, dirigée au mauvais endroit, retardée, incomplète ou incompatible (lesquelles sont considérées nulles).
 5. Cette **offre** doit respecter toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Les décisions de BASF concernant tous les aspects de cette **offre** sont définitives et obligatoires pour tous les **bénéficiaires admissibles**, sans droit d'appel, y compris, sans restriction, toutes les décisions relatives à l'admissibilité / disqualification des **bénéficiaires admissibles**. Les **parties prenantes de l'offre** ne pourront être tenues responsables pour toute défectuosité technique ou autres problèmes liés au réseau ou lignes

téléphoniques, systèmes informatiques en direct, serveurs, fournisseurs d'accès, équipement informatique ou logiciels, pour toute défaillance dans la réception d'information par BASF pour quelque raison que ce soit ou pour toute combinaison de ce qui précède.

6. BASF se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de retirer, suspendre ou modifier cette **offre**, en tout ou en partie, ou de modifier les présentes modalités et conditions officielles de l'**offre**, sans avis préalable ni obligation : (i) en cas d'erreur, problème technique, falsification, fraude, défaillance technique ou toute autre cause sur laquelle BASF n'a raisonnablement aucun pouvoir et qui interfère avec le bon déroulement de cette **offre**, telle que prévue par les présentes modalités et conditions officielles de l'**offre**; et/ou (ii) dans le cas où une des récompenses offertes doit être substituée et/ou (iii) à la suite de tout incident ou erreur d'impression, administrative ou autre, quelle qu'elle soit. Toute tentative de miner le bon déroulement de cette **offre** pourra être considérée comme une violation des lois criminelles et civiles. En de telles circonstances, BASF se réserve le droit de demander réparation dans la mesure prévue par la loi.
7. BASF se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, d'exiger une preuve d'identité et/ou d'admissibilité (dans une forme jugée acceptable par BASF pouvant inclure, sans restriction, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) pour les motifs suivants : (i) vérifier l'admissibilité à cette **offre**; et/ou (ii) toute autre raison jugée nécessaire par BASF, à sa discrétion exclusive, pour administrer cette **offre** conformément aux présentes modalités et conditions officielles de l'**offre**. L'incapacité de fournir une telle preuve à l'entière satisfaction de BASF dans le délai spécifié par BASF pourrait entraîner l'inadmissibilité. Le seul déterminant du temps accepté pour les fins de ce programme sera les serveurs utilisés par BASF.
8. En cas de différend concernant la **réussite** du **module**, BASF se réserve le droit de rendre une décision finale basée sur le contenu fourni en ligne sur : www.agsolutions.ca/fr.
9. Toute propriété intellectuelle utilisée par BASF en lien avec la promotion et/ou l'administration de l'**offre**, incluant notamment toute marque de commerce, nom commercial, logo, modèle, matériel promotionnel, page Web, code source, dessin, illustration, slogan et représentation, appartient à BASF et/ou à ses filiales ou est utilisée sous licence. Tous les droits sont réservés. La copie ou l'utilisation non autorisées de telles propriétés intellectuelles sans le consentement écrit exprès de leur propriétaire sont strictement interdites.
10. En cas de divergence ou d'incohérence entre la présente version des modalités et conditions officielles de l'**offre** et tout énoncé ou déclaration que pourrait contenir tout matériel, incluant, sans restriction www.agsolutions.ca et/ou la publicité aux points de vente, télévisée, imprimée ou en ligne, la présente version des modalités et conditions prévaudra, dans la mesure prévue par la loi. BASF se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de modifier les dates, les périodes, les récompenses et/ou les autres dispositions de l'**offre** indiquées dans les présentes modalités et conditions officielles de l'**offre**, dans la mesure jugée nécessaire par BASF, afin de vérifier la qualification de tout **bénéficiaire admissible**, conformément aux présentes modalités et conditions officielles de l'**offre**, ou en raison de problèmes techniques ou autres ou de toute autre circonstance qui, selon l'opinion de BASF, à sa discrétion exclusive, nuit au bon déroulement de l'**offre**, telle que prévu par les présentes modalités et conditions officielles de l'**offre**, ou pour toute autre raison.

Détails de l'offre de récompense :

1. Chaque **bénéficiaire admissible** recevra une (1) **récompense** pour la **réussite** de l'*Offre du module sur l'utilisation responsable de Engenia 2019*. La **récompense** pour la **réussite** du **module** est la suivante :
 - Anémomètre WeatherHawk, modèle SM-18 Skymate avec température et refroidissement éolien. La valeur au détail approximative de chaque unité est de 100,00 \$ CAN.
2. Limite d'une **récompense** par **ferme**. Les images des **récompenses** présentées dans tout article promotionnel, incluant les pages Web, ne sont fournies qu'à titre indicatif seulement. Le produit final peut être différent de l'image et/ou de la description fournies ci-dessus.
3. La **récompense** ne sera expédiée qu'à une adresse située au Canada. Veuillez accorder 8 à 10 semaines à partir de la date de **réussite** du **module** pour la réception de chaque **récompense**.
4. La **récompense** mentionnée ci-dessus doit être acceptée telle quelle et elle n'est pas transférable. Aucun argent comptant ne sera remis ni substitution acceptée, à moins que BASF n'en décide autrement.
5. Accepter d'être légalement lié(e) par les présentes modalités et conditions officielles de l'**offre** en cochant la case d'acceptation en ligne.
6. De plus, le **bénéficiaire admissible** devra accepter les modalités et conditions contenues dans le consentement LPRPDE de BASF et aura l'occasion de consentir aux messages commerciaux électroniques en cochant la case d'acceptation en ligne sur le formulaire d'inscription à l'**offre** (le « **formulaire de consentement** »). Les **bénéficiaires admissibles** peuvent subséquemment retirer à n'importe quel moment leur consentement à recevoir des communications électroniques sans compromettre leur admissibilité à cette **offre**.
7. En participant à cette **offre**, chaque **bénéficiaire admissible** autorise explicitement BASF, ses agents et/ou représentants à conserver, partager et utiliser les renseignements personnels fournis lors de l'inscription aux fins d'administration et de déploiement de l'**offre** et conformément à la politique de protection de la vie privée adoptée par BASF (consulter <https://www.basf.com/ca/fr/legal/data-protection.html>). Cette disposition ne limite aucun autre consentement qu'une personne peut donner à BASF ou à d'autres par rapport à la cueillette, à l'utilisation et/ou à la communication de ses renseignements personnels.

Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette.

AgSolutions et ENGENIA sont des marques déposées de BASF; toutes ces marques sont utilisées avec permission accordée à BASF Canada Inc. © 2019 BASF Canada Inc.